

POURQUOI EST-IL ILLÉGAL DE CULTIVER SON TABAC ?

Par Profil supprimé Postée le 31/05/2010 16:25

Bonjour je voulais tout d'abord vous remercier de ce forum très enrichissant, voilà il y a deux ans avec mon mari nous avons décidé d'avoir notre potager bio pour le plaisir d'avoir nos légumes puis il y a eu j'ai fait la découverte de graines de tabac, j'en ai acheté et les ai fait pousser en pot voulant les récolter, sécher et mis dans mes tubes à cigarette, mais j'ai dû les jeter car je viens d'apprendre qu'il était illégal de cultiver et fumer du tabac naturel qui vient de chez soi. Alors je vous demande pourquoi si je veux fumer une cigarette je suis obligé d'aller acheter un paquet dans le bureau de tabac en bas de chez moi et que je vais en prison si je le fais chez moi et qui a beaucoup moins de dépendance sur moi que tous les additifs toxiques qu'il ne contient pas contrairement au cigare "légal".

Mise en ligne le 01/06/2010

Bonjour,

De nombreux produits de consommation courante sont soumis à des réglementations strictes quant à leur mode de fabrication (normes d'hygiène, normes d'utilisation de produits fertilisants, normes sur les modes de conservation pour minimiser des risques de détérioration et de toxicité du produit pour le consommateur etc...).

Le but affiché peut-être de l'ordre d'une sécurité sanitaire, tout comme dans l'interdiction de fabriquer soi-même son propre alcool, qui peut comporter des dangers.

On peut aussi penser qu'il s'agit d'éviter de favoriser un marché parallèle, souterrain, pouvant servir à la consommation personnelle comme à la mise en place d'un commerce illégal, à petite ou à plus grande échelle.

Par ailleurs, le motif d'interdiction peut aussi s'articuler à une question économique : n'oublions pas que le tabac est un monopole d'État, qui représente un gain non négligeable de près de 10 milliards d'euros (en 2000).

Enfin, après ces quelques propositions d'explication, sachez que nous entendons votre frustration et votre sentiment d'incompréhension, mais il n'est pas toujours aisé de comprendre l'ensemble des ressorts en vigueur de telle ou telle réglementation.

Cordialement
